



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 38**

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

**Pouvoirs :** Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

**Absents :** M. BORELLI

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**OBJET : REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE**

**N° Acte : 7.2**

Délibération n°23- 171

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La dotation globale de fonctionnement comprend une dotation forfaitaire et des composantes liées à la péréquation. Ces composantes sont :

- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), (éligible)
- la dotation de solidarité rurale (DSR), (non éligible)
- la dotation nationale de péréquation (DNP), (non éligible)

Considérant que la Ville de Vitrolles est éligible en 2022 à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, et rappelle que son montant a été de 1 611 076 euros.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant que conformément à l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement. »

Considérant que cette dotation de solidarité urbaine a permis à la Ville de Vitrolles de contribuer à :

- Financer des postes en lien avec la politique de la ville pour permettre un développement urbain social et solidaire :

Poste de Direction de la solidarité	60 % d'ETP	26 759.44 €
Chargé de mission insertion emploi	Temps complet sur 12 mois	50 250.07 €
Chargé de mission cohésion sociale	Mi-temps sur 12 mois	29 913.09 €
Chargée de mission conseil citoyen	Quart temps sur 12 mois	17 423.01 €
Coordinateur de l'Atelier santé ville	Temps complet sur 12 mois	48 223.81 €
Chargé de mission Gestion urbaine et sociale de proximité	Temps complet sur 12 mois	46 089.45 €
<b>Total</b>		<b>218 665.86 €</b>

- Financer dans le cadre de la programmation Politique de la Ville 2022 (Contrat de Ville du Pays d'Aix), des projets d'actions déposés par les porteurs associatifs pour un montant total de 150 000 € ;
- Participer au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (1 060 000 €) ;
- Subventionner les associations concourant au développement social urbain et notamment les centres sociaux :

AVES	195 950 €
Léo Lagrange Méditerranée	105 600 €
DUNES	68 000 €
Maison pour tous	170 000 €
AFEV	2 000 €
Hello ma vie	3 000 €
Vatos locos vidéo	94 000 €
Point Sud	34 500 €
La Toupie informatique	6 400 €
<b>Total</b>	<b>679 450 €</b>

- Participer au fonctionnement de la Caisse des Ecoles qui porte le PRE (Programme de Réussite Educative) et à l'accompagnement à la scolarité (175 000 €).

Il est ainsi constaté que les actions au titre de la DSU s'élèvent à 2 283 115,86 € en 2022, montant très supérieur à la dotation versée par l'Etat (1 611 076 €).

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Abstentions  
(GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

APPROUVE la répartition de la dotation globale de fonctionnement 2022 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 1 611 076 €.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 15/12/2023

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**



